

Comment lire un décompte ?

L'extrait ci-dessous est un exemple de décompte, **avec des dates et des montants fictifs**.

Libellé / Catégorie / Participation	Date de traitement	Montant facturé	Montant non reconnu	Montant reconnu	Votre participation
Médecin LAMal 1500.-- Franchise année 2014	du 28.02.2014 au 30.03.2014	1'247.85		1'247.85	1'247.85 1
Médecin LAMal 1500.-- Franchise année 2014	du 05.03.2014 au 05.03.2014	175.75		175.75	175.75
Pharmacie LAMal 1500.-- Franchise année 2014	du 09.03.2014 au 09.03.2014	14.65		14.65	14.65
Médecin LAMal 1500.-- Franchise année 2014 Quote-Part Voir information(s) n° 064	du 26.03.2014 au 26.03.2014	463.65	74.60 4	389.05	61.75 2 32.75 3
		TOTAL		1'827.30	1'532.75
					Montant en votre faveur* 294.55

*Montant reconnu moins participation

- 1 Tant que votre franchise n'est pas atteinte, les coûts de la prestation sont à votre charge.
- 2 Montant qu'il reste à payer pour atteindre votre franchise : $1500 - (1247.85 + 175.75 + 14.65) = 61.75$
- 3 Une fois votre franchise atteinte ($389.05 - 61.75 = 327.30$), votre participation (quote-part) correspond à 10% du montant restant, soit 10% de $327.30 = 32.75$. La franchise et/ou la quote-part sont calculées par année civile (Dates de traitement).
- 4 La prestation correspondant à ce montant ne fait pas partie des prestations reconnues au sens de la loi. Ce montant ne vous est ainsi pas remboursé et n'entre pas en compte dans le décompte de votre franchise.
- 5 Vous trouverez des explications complémentaires sous cette référence au bas ou au dos de votre décompte.

NB: Nos secteurs spécialisés mettent tout en œuvre afin de rassembler le remboursement d'un même envoi de frais sur un seul décompte. Néanmoins, il arrive que le remboursement de vos frais nécessite l'émission de plusieurs décomptes.

www.assura.ch/decompteprerestations